



Association Loi 1901
5, rue Perrée
75003 PARIS

COMMUNIQUÉ

Paris, le 15 novembre 2025

La CRF saisit l'ARCOM à la suite d'un article de RFI légitimant les FDLR

La Communauté Rwandaise de France (CRF) saisit l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM) concernant un article publié le 10 novembre 2025 par Radio France Internationale (RFI), donnant une plateforme au groupe génocidaire Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Dans l'article « **RDC : "Nous résisterons jusqu'à ce que Kigali accepte un dialogue", affirment les FDLR** », le journaliste **Patient LIGODIE** présente les FDLR comme un simple groupe armé « un des plus anciens encore actifs dans l'est du Congo », omettant qu'il s'agit d'une milice génocidaire comptant des responsables du génocide commis contre les Tutsi en 1994, soumise à des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU, des États-Unis et de l'Union Européenne pour crimes au Rwanda et dans l'est du Congo (massacres, nettoyages ethniques, violences sexuelles massives depuis 30 ans), crimes pour lesquels leurs chefs ont été condamnés en Allemagne.

La CRF déplore que RFI — média du service public promouvant les valeurs démocratiques — ait omis toute contextualisation et relayé sans vérification le message de ce groupe, lui conférant ainsi une respectabilité illégitime.

La loi du 30 septembre 1986, le cahier des charges de France Médias Monde et la charte déontologique de RFI imposent rigueur, honnêteté, contextualisation des sujets sensibles, et interdisent de servir de caisse de résonance à un groupe armé violent.

La CRF observe que cet article intervient après que Kinshasa a menacé début janvier 2025 certains médias français de « sanctions exemplaires », évoquant la peine de mort pour des journalistes contredisant la ligne officielle. Ces pressions ont pu conduire certains médias à relayer sans distance critique le discours des autorités congolaises, au détriment du pluralisme et de la sécurité des communautés rwandophones ciblées par des discours de haine.

La CRF demande à l'ARCOM de constater les manquements déontologiques et légaux et de prendre des mesures garantissant le respect des obligations qui s'imposent aux médias concernés.

La CRF reste mobilisée pour la défense de la vérité historique et la lutte contre la haine et l'impunité.

Fait à Paris, le 15 novembre 2025

Christophe RENZAHU
Président de la CRF

